

**ARRÊTÉ portant mise à enquête publique
de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

LE PRÉSIDENT D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme L153-19 et suivants et R153-8 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R123-9 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2015 transférant la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au Grand Evreux Agglomération,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-117 du 13 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération « Evreux Portes de Normandie » (EPN),
Vu la délibération du Conseil communautaire d'EPN du 17 décembre 2019 approuvant le PLUi-HD,
Vu l'arrêté communautaire du Président d'EPN « Planification/2021_09 », en date du 5 octobre 2021 prescrivant la modification n°2 du PLUi-HD,
Vu la décision n° E22000029/76 en date 4 mai 2022 du Président du Tribunal Administratif de Rouen désignant M. Christian BAÏSSE (responsable sûreté industrielle), commissaire enquêteur.

Vu les pièces du dossier de la modification n°2 soumis à enquête publique,
Après consultation du commissaire-enquêteur.

ARRETE

Article 1^{er} : Objet et dates de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du PLUi-HD et des périmètres délimités des abords en lien avec l'église de Reully et l'obélisque d'Epieds, pour une durée de trente jours consécutifs (30 jours), **du mardi 16 août 2022 à 9h00 au mercredi 14 septembre 2022 à 17h.**

Article 2 : Désignation du Commissaire enquêteur

M. Christian BAÏSSE, responsable sûreté industrielle, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

M. Christian BAÏSSE siègera à l'Hôtel d'Agglomération, Service Planification, 9 rue Voltaire, 27000 EVREUX où toutes les observations doivent lui être adressées.

Article 3 : Modalités et lieux de consultation du dossier d'enquête au public

Les pièces du dossier, en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés aux lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture :

- à l'Hôtel d'Agglomération EPN - rue Voltaire à Evreux (siège de l'enquête) ;
- dans les mairies des communes de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE, REULLY et LA COUTURE BOUSSEY

Les pièces du dossier en version numérique sont consultables :

- sur le site : <https://www.evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitat-deplacements.htm>

- via un site dédié (registre électronique) : <http://modification-plui-evreux-normandie.enquetepublique.net>

- et également depuis un poste informatique mis à disposition à EPN.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet, ou les adresser, par écrit, à : M. le Commissaire enquêteur - Hôtel

d'Agglomération, Service Planification, Enquête publique / modification n° 2 PLUi-HD – 9, rue Voltaire CS 40423 – 27004 Evreux.

Les observations pourront également être adressées via le registre électronique du site dédié, à l'adresse : <http://modification-plui-evreux-normandie.enquetepublique.net>

Adresse mail : modification-plui-evreux-normandie@enquetepublique.net

Toutes les dépositions reçues par voie électronique seront consultables sur ce registre.

Article 4 / Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour assurer des permanences, aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux d'enquête	Dates et horaires des permanences
MAIRIE DE LA COUTURE BOUSSEY	Le mardi 30 août 2022 14h30 à 17h30
MAIRIE DE REUILLY	Le lundi 5 septembre 14h30 à 17h30
MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE	Le samedi 10 septembre 9h00 à 12h00
EVREUX / HOTEL D'AGGLOMÉRATION-siège EPN	Le mercredi 14 septembre 14h00 à 17h00

Toutes les mesures seront mises en place, par les mairies, pour assurer l'accueil du public en fonction du protocole sanitaire relatif à la Covid-19 en vigueur.

Article 5 : Mesures de publicité

Il sera procédé à l'insertion dans la presse d'un avis d'enquête publique dans deux journaux diffusés dans le Département de l'Eure, quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de son démarrage.

Un avis d'enquête publique (format papier A2 sur fond jaune) sera également affiché à l'Hôtel d'agglomération d'EPN, siège de l'enquête, ainsi que dans l'ensemble des 74 communes, par le biais des panneaux extérieurs habituels 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Le présent arrêté sera également affiché à l'Hôtel d'Agglomération d'EPN 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.

Article 6 : Clôture de l'enquête, diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, les registres d'enquête seront mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans les 8 jours qui suivront cette transmission, ce dernier rencontrera le Président d'EPN ou son représentant pour lui communiquer les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

EPN disposera d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.

Le rapport final et les conclusions seront adressés au Président du Tribunal Administratif et au Président d'EPN, tenus à disposition du public au siège de l'enquête et consultables sur le site internet d'EPN pendant une durée d'un an.

Au terme de l'enquête, le Conseil communautaire d'EPN sera compétent pour approuver le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Article 7 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen et Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Evreux, le

09 MAI 2022

Le Président d'Evreux Portes de Normandie,
Maire d'Evreux



Guy LEFRAND